

Dans cette page

Bilan d’assiduité

[Règles](#)

[Rapport d’assiduité](#)

[Pénalités](#)

Assiduité des ministres à la période des questions

Le pourcentage général et le nombre total de périodes de questions auxquels chaque ministre ont assisté durant la première session de la 41^e Législature (du 2 juillet 2014 au 24 juillet).

Bilan d’assiduité

La période de questions a lieu à 10 h 30 du lundi au jeudi lorsque l'Assemblée législative siège. C’est au cours de cette période que les députés peuvent poser des questions aux membres du Conseil des ministres afin de leur demander des comptes sur les politiques du gouvernement.

Ministre	Assiduité en termes de pourcentage global
Bradley, Jim	100,00 %
Chan, Michael	91,67 %
Chiarelli, Bob	91,67 %
Coteau, Michael	100,00 %
Damerla, Dipika	100,00 %
Del Duca, Steven	100,00 %
Duguid, Brad	100,00 %
Flynn, Kevin	100,00 %
Gravelle, Michael	100,00 %
Hoskins, Eric	100,00 %
Hunter, Mitzie	100,00 %
Jaczek, Helena	100,00 %
Leal, Jeff	91,67 %
MacCharles, Tracy	100,00 %
Matthews, Deb	100,00 %
Mauro, Bill	100,00 %
McMeekin, Ted	91,67 %
Meilleur, Madeleine	100,00 %
Moridi, Reza	100,00 %
Murray, Glen R,	100,00 %
Naqvi, Yasir	100,00 %
Orazietti, David	91,67 %
Sandals, Liz	75,00 %

Autres sujets d'intérêt

[Fonctionnement du parlement](#)

[Loi sur le Conseil exécutif](#)

[Loi sur la responsabilisation et la transparence du secteur public et des députés](#)

[Assiduité au cours de la période des questions, 1^{re} session \(40^e Législature\)](#)

[Assiduité au cours de la période des questions, 2^e session \(40^e Législature\)](#)

Sergio, Mario	100,00 %
Sousa, Charles	75,00 %
Wynne, Kathleen	100,00 %
Zimmer, David	91,67 %

Règles

De par la loi, les ministres du Conseil des ministres doivent assister à au moins les deux tiers des périodes des questions les jours où le parlement provincial siège.

Certaines absences ne sont pas comptées si le motif est justifié (p. ex. maladie, fêtes religieuses, voyage international lié au développement économique).

Rapport d'assiduité

Pour chaque session, le premier/la première ministre doit dresser et publier un rapport qui fait état, à l'égard de chaque ministre et pour la session entière, de la présence du/de la ministre en Chambre.

Pénalités

Les ministres qui sont absents de la période des questions sans motif valable se voient imposer une pénalité de 500 \$ pour chaque jour d'absence. De par la loi, le premier/la première ministre est responsable de l'imposition des pénalités.

Ces pénalités sont perçues à la fin de la session et elles sont versées dans un fonds de recettes générales. L'argent de ce fonds est réalloué à des programmes clés du gouvernement provincial comme ceux de santé et d'éducation. Jusqu'à présent tous les ministres ont assisté au nombre de périodes requises et par conséquent aucune pénalité n'a jamais été imposée.

Texte source

[Loi sur le Conseil exécutif](#)

Mis à jour : 24 juillet 2014

Évaluer



Partager



Balises

Gouvernement, Gouvernement ouvert

Kathleen Wynne

Première ministre de l’Ontario

« Notre gouvernement va continuer de faire progresser l'Ontario. L'Ontario sera le meilleur endroit où vivre, de l'enfance jusqu'à l'âge de la retraite. »

Contactez-nous



Suivez-nous



Sujets

- Affaires et économie
- Arts et culture
- Conduite et routes
- Domicile et communauté
- Éducation et formation
- Environnement et énergie
- Gouvernement
- Impôts et avantages fiscaux

Lois et sécurité
Régions rurales et du Nord
Santé et bien-être
Travail et emploi
Voyage et loisirs

L'Ontario en bref ►

confidentialité | accessibilité | conditions d'utilisation
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2012-15